

## PLAN D'ÉTUDE POUR LES ÉCOLES PROFESSIONNELLES – Domaine de compétence d: Mise en œuvre des mesures d'hygiène et de sécurité

### 1<sup>re</sup> année d'apprentissage

Compétences opérationnelles	Nombre de leçons
<b>d.1:</b> Nettoyer et désinfecter les locaux et le matériel médical	20
<b>d.2:</b> Entretenir les appareils et les instruments, à l'exception des installations à rayons X et des systèmes de restitution d'images	
<b>d.3:</b> Traiter les dispositifs médicaux réutilisables conformément aux directives de l'Institut suisse des produits thérapeutiques Swissmedic	
<b>d.4:</b> Eliminer les déchets d'exploitation ainsi que les déchets organiques et chimiques conformément à la loi	

## PLAN D'ÉTUDE POUR LES ÉCOLES PROFESSIONNELLES – Domaine de compétence d: Mise en œuvre des mesures d'hygiène et de sécurité

<p><b>d.1: Nettoyer et désinfecter les locaux et le matériel médical</b></p>	<p><b>Contribution CIE 1</b></p> <p><b>d.1.2.</b> Les AMV procèdent aux travaux de nettoyage et à la désinfection de différentes surfaces et des instruments vétérinaires utilisés conformément au plan d'hygiène interne <b>(C3)</b>.</p>
<p><b>1<sup>re</sup> année d'apprentissage, 20 leçons (d1 – d4)</b></p>	<p><b>Mise en relation avec d'autres domaines de compétences opérationnelles / compétences opérationnelles:</b></p> <p><b>CO f.1:</b> Conseiller la clientèle</p>
<p><b>Situation typique</b></p> <p>Un animal est annoncé pour une consultation. Avant l'examen, l'AMV s'assure que les locaux sont propres et que la table d'examen et les surfaces d'entreposage ont été désinfectées conformément au plan d'hygiène interne. Il vérifie la propreté des ustensiles comme le stéthoscope, l'otoscope et le thermomètre. Ce faisant, il respecte les normes d'hygiène et les prescriptions en matière de sécurité au travail en vigueur et prévient les risques d'infection.</p>	
<p><b>Objectifs évaluateurs école professionnelle</b></p> <p><b>d.1.1.</b> Les AMV décrivent le mode d'action des produits de nettoyage et de désinfection et leurs domaines d'utilisation <b>(C2)</b>.</p> <p><b>d.1.2.</b> Les AMV décrivent les mesures de nettoyage et de désinfection pour les instruments vétérinaires <b>(C2)</b>.</p> <p><b>d.1.3.</b> Les AMV préparent un plan d'hygiène et de nettoyage conformément aux prescriptions légales et aux directives de l'entreprise <b>(C3)</b>.</p> <p><b>d.1.4.</b> Les AMV décrivent l'importance des mesures visant à assurer la sécurité au travail et la protection de la santé (notamment l'utilisation d'un équipement de protection individuelle) <b>(C2)</b>.</p> <p><b>d.1.5.</b> Les AMV décrivent les exigences posées en matière de tenue vestimentaire appropriée <b>(C2)</b>.</p> <p><b>d.1.6.</b> Les AMV élaborent des propositions de solution pour résoudre des problèmes d'hygiène <b>(C4)</b>.</p> <p><b>d.1.7.</b> Les AMV décrivent les bases pertinentes pour leur travail en microbiologie et en pathologie infectieuse pour éviter la zoonose ou des maladies infectieuses chez l'homme et les animaux <b>(C2)</b>.</p>	<p><b>Contenus d'apprentissage</b></p> <p><b>d.1.1.</b> Différence entre désinfection physique et chimique, concepts «bactériostatique» et «bactéricide», différents agents désinfectants et leurs champs d'utilisation (pour les mains, la peau, les muqueuses, les instruments, les surfaces, l'air et les locaux), spectre d'action sur la base des indications des fabricants et des fiches de sécurité, concentration, procédé de fabrication, caractéristiques d'utilisation des agents désinfectants, symboles de danger et mesures de précaution</p> <p><b>d.1.2.</b> Principes de nettoyage et de désinfection pour les objets vétérinaires Manipulation et utilisation des agents désinfectants ciblés, ordre d'utilisation, calcul de la posologie, temps d'action</p> <p><b>d.1.3.</b> Elaboration d'un plan d'hygiène selon les indications des fabricants, fiches de sécurité du produit</p> <p><b>d.1.4.</b> Objectif et finalité des mesures de sécurité au travail et de la protection de la santé, mesures de sécurité pour le travail quotidien au cabinet, tenue de protection (vêtements, gants, protection buccale) Porter un poids de manière adaptée, principes d'ergonomie</p> <p><b>d.1.5.</b> Exigences relatives à une tenue vestimentaire adéquate: confort, sécurité pour l'homme et l'animal, facile à nettoyer et hygiéniser (lavable à chaud), tenue optimale et ciblée pour toutes les situations au cabinet</p>

## PLAN D'ÉTUDE POUR LES ÉCOLES PROFESSIONNELLES – Domaine de compétence d: Mise en œuvre des mesures d'hygiène et de sécurité

	<p><b>d.1.6.</b> Formulation de propositions d'amélioration et de solutions aux problèmes d'hygiène à partir d'exercices et de différentes situations au cabinet</p> <p><b>d.1.7.</b> Principes de microbiologie pour différents pathogènes (virus, prions, bactéries, parasites, champignons): développement, mode de vie, cycles de vie, mécanismes d'infection, pathogenèse et symptômes, stratégies thérapeutiques, mesures prophylactiques</p> <p>Zoonose, différents pathogènes et leurs modes de transmission, traitement et prophylaxie (vaccinations et science des vaccins, quarantaine), dangers pour l'être humain, obligation d'annonce de zoonose, moment d'apparition d'une épizootie (catégories d'épizooties)</p>
<p><b>Compétences méthodologiques, sociales et personnelles choisies conformément au plan de formation</b></p> <p>Les AMV veillent à assurer de manière systématique l'hygiène au sein du cabinet et de la clinique. Les AMV utilisent aussi peu de matériel que possible, mais autant que nécessaire afin de garantir la qualité. Les AMV contrôlent et considèrent en permanence leurs propres actions pour la sécurité de toutes les parties prenantes.</p>	

## PLAN D'ÉTUDE POUR LES ÉCOLES PROFESSIONNELLES – Domaine de compétence d: Mise en œuvre des mesures d'hygiène et de sécurité

<p><b>d.2: Entretien des appareils et les instruments, à l'exception des installations à rayons X et des systèmes de restitution d'images</b></p>	<p><b>Contribution CIE 1</b> <b>d.2.3.</b> Les AMV documentent les travaux de maintenance effectués sur des appareils dans le système d'assurance qualité du centre CI (C3).</p>
<p><b>1<sup>ère</sup> année, 20 leçons (d1 - d4)</b></p>	<p><b>Mise en relation avec d'autres domaines de compétences opérationnelles / compétences opérationnelles:</b> <b>CO c.4:</b> Préparer l'infrastructure et le matériel pour les mesures diagnostiques et thérapeutiques ainsi que pour les opérations</p>
<p><b>Situation typique</b> L'AMV entretient régulièrement les appareils médicaux (à l'exception des systèmes à rayons X). À cette fin, il effectue divers contrôles de qualité et tient compte des spécifications du fabricant. Il vérifie régulièrement le bon fonctionnement des instruments et résout les éventuels problèmes dans la mesure du possible par lui-même. En cas d'incertitudes, d'entente avec son supérieur, il contacte le fabricant en vue de trouver une solution. L'AMV planifie à l'avance les travaux de maintenance et documente ceux-ci minutieusement.</p>	
<p><b>Objectifs évaluateurs école professionnelle</b></p> <p><b>d.2.1.</b> Les AMV décrivent l'importance des travaux de maintenance sur les appareils courants (C2).</p> <p><b>d.2.2.</b> Les AMV décrivent les bases du fonctionnement des appareils courants (C2).</p> <p><b>d.2.3.</b> Les AMV décrivent différents systèmes d'assurance qualité (C2).</p>	<p><b>Contenus d'apprentissage</b></p> <p><b>d.2.1.</b> Travaux d'entretien (nettoyage, calibrage, contrôle de précision, contrôle des consommables, compléter les stocks ou les remplacer) Conséquences de la négligence, de l'usure, entretien des instruments et appareils courants au cabinet en se basant sur la documentation des fabricants</p> <p><b>d.2.2.</b> Fonctionnement et principes des instruments usuels au cabinet: appareil d'anesthésie, stérilisateur, bain à ultrasons pour les instruments, thermosoudeuse, échographie diagnostique, appareil à ultrasons pour le nettoyage dentaire, appareils et générateurs électrochirurgicaux, pompe à seringues, Infusomat, moniteurs</p> <p><b>d.2.3.</b> Concepts de systèmes d'assurance qualité, gestion de la qualité, types et options en matière de systèmes d'assurance qualité, travaux avec des manuels de qualité, documentation des travaux d'entretien, mesure et surveillance des processus, processus d'amélioration continue</p>

## PLAN D'ÉTUDE POUR LES ÉCOLES PROFESSIONNELLES – Domaine de compétence d: Mise en œuvre des mesures d'hygiène et de sécurité

<p><b>Compétences méthodologiques, sociales et personnelles choisies conformément au plan de formation</b></p> <p>Les AMV effectuent correctement un mandat de travail de manière ciblée, suivant une procédure pertinente et dans un temps défini. Les AMV réfléchissent sur le travail accompli. Ils ont conscience de leurs points forts et savent ce sur quoi ils doivent encore travailler. Les AMV sont respectueux vis-à-vis de leurs collègues et de la clientèle et adaptent leur vocabulaire à chaque situation.</p>	
<p><b>d.3: Traiter les dispositifs médicaux réutilisables conformément aux directives de l'Institut suisse des produits thérapeutiques Swissmedic</b></p>	<p><b>Contribution CIE 1 et 6</b></p> <p><b>d.3.1.</b> Les AMV trient les dispositifs médicaux réutilisables contaminés en évaluant les risques et en appliquant les mesures de protection <b>(C3)</b>.</p> <p><b>d.3.2.</b> Les AMV procèdent, à l'aide de différentes méthodes, aux mesures de désinfection usuelles de différents dispositifs médicaux réutilisables dans la zone rouge (infectieuse) <b>(C3)</b>.</p> <p><b>d.3.3.</b> Les AMV procèdent, à l'aide de différentes méthodes, aux travaux de nettoyage et aux contrôles du fonctionnement usuels des dispositifs médicaux dans la zone jaune <b>(C3)</b>.</p> <p><b>d.3.4.</b> Les AMV effectuent les travaux de stérilisation à l'aide de différents appareils et méthodes dans la zone verte <b>(C3)</b>.</p> <p><b>d.3.6.</b> Les AMV utilisent les différentes possibilités de contrôle et de documentation ainsi que de validation du déroulement du processus de stérilisation <b>(C3)</b>.</p>
<p><b>1re année, 20 leçons (d1 – d4)</b></p>	<p><b>Mise en relation avec d'autres domaines de compétences opérationnelles / compétences opérationnelles:</b></p> <p><b>DCO c.4:</b> Préparer l'infrastructure et le matériel pour les mesures diagnostiques et thérapeutiques ainsi que pour les opérations.</p>
<p><b>Situation typique</b></p> <p>Après une intervention vétérinaire, l'AMV place immédiatement les instruments dans une solution désinfectante appropriée pendant la durée prescrite. L'AMV nettoie ensuite les instruments conformément aux prescriptions en matière d'hygiène et de sécurité au travail. Les instruments doivent être soigneusement rincés et séchés après le nettoyage. Ils sont ensuite soumis à un contrôle de fonctionnement, triés et rangés. En fonction des directives, l'AMV emballe les instruments dans un conteneur prévu à cet effet, comprenant une bande indicatrice faisant mention de la date, du contenu et de la signature. L'AMV prépare l'autoclave, le charge, le scelle en toute sécurité et sélectionne le programme correct. Après le processus de stérilisation, l'AMV vide l'autoclave et vérifie que les indicateurs et le matériel ne sont pas endommagés. Il documente le processus de stérilisation et range le matériel dans les armoires et sur les étagères prévues à cet effet.</p>	

## PLAN D'ÉTUDE POUR LES ÉCOLES PROFESSIONNELLES – Domaine de compétence d: Mise en œuvre des mesures d'hygiène et de sécurité

Objectifs évaluateurs école professionnelle	Contenus d'apprentissage
<p><b>d.3.1.</b> Les AMV décrivent les principes du retraitement des dispositifs médicaux <b>(C2)</b>.</p> <p><b>d.3.2.</b> Les AMV décrivent le retraitement des dispositifs médicaux en dehors des zones de traitement et les trois zones d'entreposage (rouge, jaune et verte) <b>(C2)</b>.</p> <p><b>d.3.3.</b> Les AMV décrivent les travaux de nettoyage et les contrôles du fonctionnement des dispositifs médicaux réutilisables <b>(C2)</b>.</p> <p><b>d.3.4.</b> Les AMV décrivent la stérilisation, les méthodes de stérilisation, leurs domaines d'application ainsi que l'utilisation correcte des stérilisateur <b>(C2)</b>.</p> <p><b>d.3.5.</b> Les AMV décrivent les différentes possibilités d'emballer les produits stérilisés en mentionnant leurs avantages et leurs inconvénients <b>(C2)</b>.</p> <p><b>d.3.6.</b> Les AMV décrivent les différentes possibilités de contrôle et de documentation du bon déroulement du processus de stérilisation <b>(C2)</b>.</p> <p><b>d.3.7.</b> Les AMV décrivent les normes en vigueur relatives au stockage des produits stérilisés <b>(C3)</b>.</p>	<p><b>d.3.1.</b> Ordonnance sur les dispositifs médicaux, règlement sur la réutilisation des dispositifs médicaux. Définition des concepts de contamination et d'infection. Sécurité de la préparation des dispositifs médicaux (ne pas transmettre d'infection aux patients, ni de substances toxiques ou pyogènes, ne pas induire de réactions allergiques). Classification des dispositifs médicaux en fonction de leur risque d'infection (non critiques, semi-critiques et critiques).</p> <p><b>d.3.2.</b> Zones de classement: rouge, jaune et vert, activités dans les différentes zones. Qualité de la préparation et mesures de sécurité dans les espaces de réutilisation.</p> <p><b>d.3.3.</b> Exécution des mesures de désinfection et de nettoyage dans la zone rouge, utilisation de l'équipement de protection individuelle (surblouse étanche, lunettes de protection, gants). Préparation, nettoyage manuel ou dans un bain à ultrasons, désinfection (thermodésinfection) des instruments. Contrôle des instruments après réalisation du nettoyage et de la désinfection, entretien des instruments (aiguiser, huiler, préparer pour la stérilisation).</p> <p><b>d.3.4.</b> Différentes méthodes de stérilisation, avantages et inconvénients des différentes méthodes et champs d'application (stérilisation à air chaud, stérilisation à la vapeur, stérilisation au gaz [formaldéhyde ou oxyde d'éthylène], stérilisation par plasma de peroxyde d'hydrogène, radiostérilisation).</p> <p><b>d.3.5.</b> Emballage de produit stérile: contenant avec dispositif filtrant, sachet de stérilisation, rouleaux de film, feuilles de stérilisation. Exigences des matériaux d'emballage (prévention de la recontamination, compatibilité avec la procédure de stérilisation, garantie de la stérilité jusqu'à l'utilisation, possibilité de prélèvement aseptique). Etiquetage adapté du matériel.</p> <p><b>d.3.6.</b> Possibilités de contrôle de la procédure de stérilité: contrôle des machines par un test Bowie et Dick, bandelettes indicatrices, contrôle des biens stériles avec des indicateurs chimiques, indicateurs biologiques. Documentation et établissement du procès-verbal du processus de stérilité, étiquetage des emballages stériles.</p>

## PLAN D'ÉTUDE POUR LES ÉCOLES PROFESSIONNELLES – Domaine de compétence d: Mise en œuvre des mesures d'hygiène et de sécurité

	<b>d.3.7.</b> Normes de conservation stérile des biens: zone séparée, tri entre le matériel stérile et non stérile. Conservation propre, au sec, sans poussière, à l'abri de la lumière directe du soleil. Calcul des dates d'expiration du matériel stérilisé. Evaluation de la conservation stérile des biens au cabinet. Noter les propositions d'amélioration.
<b>Compétences méthodologiques, sociales et personnelles choisies conformément au plan de formation</b> Les AMV planifient la préparation des dispositifs médicaux en toute connaissance de cause suivant les instructions et les normes de qualité. Ils garantissent ainsi la qualité. Les AMV ont conscience que la sécurité des patients, de la clientèle et de leur équipe dépend de leur bon travail.	

## PLAN D'ÉTUDE POUR LES ÉCOLES PROFESSIONNELLES – Domaine de compétence d: Mise en œuvre des mesures d'hygiène et de sécurité

<p><b>d.4: Eliminer les déchets d'exploitation ainsi que les déchets organiques et chimiques conformément à la loi</b></p>	<p><b>Contribution CIE 1 et 6</b></p> <p><b>d.4.2.</b> Lors du CI, les AMV utilisent les produits chimiques avec précaution et en respectant les mesures de sécurité <b>(C3)</b>.</p> <p><b>d.4.4.</b> Les AMV éliminent les déchets médicaux spéciaux dans les conteneurs prévus à cet effet conformément aux prescriptions légales <b>(C3)</b>.</p>
<p><b>1<sup>re</sup> année, 20 leçons (d1 – d4)</b></p>	<p><b>Mise en relation avec d'autres domaines de compétences opérationnelles / compétences opérationnelles:</b></p> <p><b>DCO c.4:</b> Préparer l'infrastructure et le matériel pour les mesures diagnostiques et thérapeutiques ainsi que pour les opérations</p>
<p><b>Situation typique</b></p> <p>Soucieux de l'environnement, l'AMV trie dans la mesure du possible les déchets d'exploitation en vue de leur recyclage. Il est responsable de l'élimination des déchets organiques au point de collecte des cadavres d'animaux. Il élimine en outre les produits chimiques dans les conteneurs prévus à cet effet. Lors de l'élimination des déchets et de la manipulation des produits chimiques, il veille à sa propre sécurité et à celle de ses collaborateurs.</p>	
<p><b>Objectifs évaluateurs école professionnelle</b></p> <p><b>d.4.1.</b> Les AMV décrivent l'élimination des produits chimiques et des médicaments périmés ou qui ne sont plus nécessaires ainsi que les prescriptions légales correspondantes <b>(C2)</b>.</p> <p><b>d.4.2.</b> Les AMV décrivent l'utilisation correcte des produits chimiques ainsi que les mesures de sécurité correspondantes <b>(C2)</b>.</p> <p><b>d.4.3.</b> Les AMV décrivent les bases de la chimie pertinentes pour une utilisation sûre des produits chimiques <b>(C2)</b>.</p> <p><b>d.4.4.</b> Les AMV décrivent l'élimination conforme aux prescriptions légales des déchets médicaux spéciaux <b>(C2)</b>.</p> <p><b>d.4.5.</b> Les AMV décrivent les prescriptions légales régissant le transport des déchets médicaux spéciaux <b>(C2)</b>.</p> <p><b>d.4.6.</b> Les AMV décrivent le tri correct des déchets selon les principes écologiques <b>(C2)</b>.</p>	<p><b>Contenus d'apprentissage</b></p> <p><b>d.4.1.</b> Procédé pour la remise des produits chimiques aux points de vente, fournisseurs, entreprises d'élimination. Documentation nécessaire sur l'élimination des produits chimiques, la création des bons de livraison. Conteneurs spéciaux pour l'élimination et où on peut les commander.</p> <p><b>d.4.2.</b> Dangers provenant des produits chimiques. Symboles de danger, fiches de sécurité.</p> <p><b>d.4.3.</b> Tenue vestimentaire de protection individuelle, concentration au travail, conservation de produits chimiques hors de portée des enfants et sous clé, séparation entre les produits chimiques et les autres matériaux et marchandises, utilisation et manipulation adaptées des produits chimiques courants au cabinet (agents désinfectants, produits de nettoyage).</p> <p><b>d.4.4.</b> Principes d'élimination des déchets médicaux spéciaux. Répartition des déchets spéciaux en groupes (A pour les déchets non problématiques, B1 pour les déchets avec risque de contamination, B2 pour les déchets avec risque de blessure, B3 pour les</p>

## PLAN D'ÉTUDE POUR LES ÉCOLES PROFESSIONNELLES – Domaine de compétence d: Mise en œuvre des mesures d'hygiène et de sécurité

	<p>médicaments périmés, B4 pour les cytostatiques, C pour les déchets infectieux et D pour les autres déchets spéciaux).</p> <p><b>d.4.5.</b> Ordonnance et loi sur le transport des déchets médicaux spéciaux, remise des déchets spéciaux, établissement de bulletin d'accompagnement.</p> <p><b>d.4.6.</b> Eliminer les déchets de manière écologique: tri des différents déchets en vue de l'élimination (recyclage).</p>
<p><b>Compétences méthodologiques, sociales et personnelles choisies conformément au plan de formation</b></p> <p>Les AMV effectuent correctement un mandat de travail de manière ciblée, suivant une procédure pertinente et dans un temps défini.</p> <p>Les AMV réfléchissent sur le travail accompli. Ils ont conscience de leurs points forts et savent ce sur quoi ils doivent encore travailler.</p> <p>Les AMV sont respectueux vis-à-vis de leurs collègues et de la clientèle et adaptent leur vocabulaire à chaque situation.</p>	

## PLAN D'ÉTUDE POUR LES ÉCOLES PROFESSIONNELLES – Domaine de compétence d: Mise en œuvre des mesures d'hygiène et de sécurité

### 3e année

Compétences opérationnelles	Nombre de leçons
<b>d.1:</b> Nettoyer et désinfecter les locaux et le matériel médical	6
<b>d.2:</b> Entretenir les appareils et les instruments, à l'exception des installations à rayons X et des systèmes de restitution d'images	
<b>d.3:</b> Traiter les dispositifs médicaux réutilisables conformément aux directives de l'Institut suisse des produits thérapeutiques Swissmedic	
<b>d.4:</b> Eliminer les déchets d'exploitation ainsi que les déchets organiques et chimiques conformément à la loi	

## PLAN D'ÉTUDE POUR LES ÉCOLES PROFESSIONNELLES – Domaine de compétence d: Mise en œuvre des mesures d'hygiène et de sécurité

<p><b>d.1: Nettoyer et désinfecter les locaux et le matériel médical</b></p>	<p><b>Contribution CIE 11</b></p> <p><b>d.1.2.</b> Les AMV procèdent aux travaux de nettoyage et à la désinfection de différentes surfaces et des instruments vétérinaires utilisés conformément au plan d'hygiène interne <b>(C3)</b>.</p>
<p><b>3e année, 6 leçons (d1 – d4)</b></p>	<p><b>Mise en relation avec d'autres domaines de compétences opérationnelles / compétences opérationnelles:</b> <b>DCO f.1:</b> Prise en charge de la clientèle</p>
<p><b>Situation typique</b></p> <p>Un animal est annoncé pour une consultation. Avant l'examen, l'AMV s'assure que les locaux sont propres et que la table d'examen et les surfaces d'entreposage ont été désinfectées conformément au plan d'hygiène interne. Il vérifie la propreté des ustensiles comme le stéthoscope, l'otoscope et le thermomètre. Ce faisant, il respecte les normes d'hygiène et les prescriptions en matière de sécurité au travail en vigueur et prévient les risques d'infection.</p>	
<p><b>Objectifs évaluateurs école professionnelle</b></p> <p><b>d.1.1.</b> Les AMV décrivent le mode d'action des produits de nettoyage et de désinfection et leurs domaines d'utilisation <b>(C2)</b>.</p> <p><b>d.1.2.</b> Les AMV décrivent les mesures de nettoyage et de désinfection pour les instruments vétérinaires <b>(C2)</b>.</p> <p><b>d.1.3.</b> Les AMV préparent un plan d'hygiène et de nettoyage conformément aux prescriptions légales et aux directives de l'entreprise <b>(C3)</b>.</p> <p><b>d.1.4.</b> Les AMV décrivent l'importance des mesures visant à assurer la sécurité au travail et la protection de la santé (notamment l'utilisation d'un équipement de protection individuelle) <b>(C2)</b>.</p> <p><b>d.1.5.</b> Les AMV décrivent les exigences posées en matière de tenue vestimentaire appropriée <b>(C2)</b>.</p> <p><b>d.1.6.</b> Les AMV élaborent des propositions de solution pour résoudre des problèmes d'hygiène <b>(C4)</b>.</p> <p><b>d.1.7.</b> Les AMV décrivent les bases pertinentes pour leur travail en microbiologie et en pathologie infectieuse pour éviter la zoonose ou des maladies infectieuses chez l'homme et les animaux <b>(C2)</b>.</p>	<p><b>Contenus d'apprentissage</b></p> <p><b>d.1.1.</b> Mise en relation/Approfondissement des contenus d'apprentissage de la 1<sup>re</sup> année d'apprentissage</p> <p><b>d.1.2.</b> Mise en relation/Approfondissement des contenus d'apprentissage de la 1<sup>re</sup> année d'apprentissage</p> <p><b>d.1.3.</b> Mise en relation/Approfondissement des contenus d'apprentissage de la 1<sup>re</sup> année d'apprentissage</p> <p><b>d.1.4.</b> Mise en relation/Approfondissement des contenus d'apprentissage de la 1<sup>re</sup> année d'apprentissage</p> <p><b>d.1.5.</b> Mise en relation/Approfondissement des contenus d'apprentissage de la 1<sup>re</sup> année d'apprentissage</p> <p><b>d.1.6.</b> Mise en relation/Approfondissement des contenus d'apprentissage de la 1<sup>re</sup> année d'apprentissage</p> <p><b>d.1.7.</b> Mise en relation/Approfondissement des contenus d'apprentissage de la 1<sup>re</sup> année d'apprentissage</p>

## **PLAN D'ÉTUDE POUR LES ÉCOLES PROFESSIONNELLES – Domaine de compétence d: Mise en œuvre des mesures d'hygiène et de sécurité**

### **Compétences méthodologiques, sociales et personnelles choisies conformément au plan de formation**

Les AMV effectuent correctement un mandat de travail de manière ciblée, suivant une procédure pertinente et dans un temps défini.

Les AMV réfléchissent sur le travail accompli. Ils ont conscience de leurs points forts et savent ce sur quoi ils doivent encore travailler.

Les AMV sont respectueux vis-à-vis de leurs collègues et de la clientèle et adaptent leur vocabulaire à chaque situation.

## PLAN D'ÉTUDE POUR LES ÉCOLES PROFESSIONNELLES – Domaine de compétence d: Mise en œuvre des mesures d'hygiène et de sécurité

<p><b>d.2 Entretien des appareils et des instruments, à l'exception des installations à rayons X et des systèmes de restitution d'images</b></p>	<p><b>Contribution CIE 11</b> <b>d.2.3.</b> Les AMV documentent les travaux de maintenance effectués sur des appareils dans le système d'assurance qualité du centre CI (C3).</p>
<p><b>3<sup>e</sup> année, 6 leçons (d1 – d4)</b></p>	<p><b>Mise en relation avec d'autres domaines de compétences opérationnelles / compétences opérationnelles:</b> <b>DCO c.4:</b> Infrastruktur und Material für diagnostisch-therapeutische Massnahmen und Operationen vorbereiten.</p>
<p><b>Situation typique</b> L'AMV entretient régulièrement les appareils médicaux (à l'exception des systèmes à rayons X). À cette fin, il effectue divers contrôles de qualité et tient compte des spécifications du fabricant. Il vérifie régulièrement le bon fonctionnement des instruments et résout les éventuels problèmes dans la mesure du possible par lui-même. En cas d'incertitudes, d'entente avec son supérieur, il contacte le fabricant en vue de trouver une solution. L'AMV planifie à l'avance les travaux de maintenance et documente ceux-ci minutieusement.</p>	
<p><b>Objectifs évaluateurs école professionnelle</b> <b>d.2.1.</b> Les AMV décrivent l'importance des travaux de maintenance sur les appareils courants (C2). <b>d.2.2.</b> Les AMV décrivent les bases du fonctionnement des appareils courants (C2). <b>d.2.3.</b> Les AMV décrivent différents systèmes d'assurance qualité (C2).</p>	<p><b>Contenus d'apprentissage</b> <b>d.2.1.</b> Mise en relation/Approfondissement des contenus d'apprentissage de la 1<sup>re</sup> année d'apprentissage <b>d.2.2.</b> Mise en relation/Approfondissement des contenus d'apprentissage de la 1<sup>re</sup> année d'apprentissage <b>d.2.3.</b> Mise en relation/Approfondissement des contenus d'apprentissage de la 1<sup>re</sup> année d'apprentissage</p>
<p><b>Compétences méthodologiques, sociales et personnelles choisies conformément au plan de formation</b> Les AMV effectuent correctement un mandat de travail de manière ciblée, suivant une procédure pertinente et dans un temps défini. Les AMV réfléchissent sur le travail accompli. Ils ont conscience de leurs points forts et savent ce sur quoi ils doivent encore travailler. Les AMV sont respectueux vis-à-vis de leurs collègues et de la clientèle et adaptent leur vocabulaire à chaque situation.</p>	

## PLAN D'ÉTUDE POUR LES ÉCOLES PROFESSIONNELLES – Domaine de compétence d: Mise en œuvre des mesures d'hygiène et de sécurité

<p><b>d.3: Traiter les dispositifs médicaux réutilisables conformément aux directives de l'Institut suisse des produits thérapeutiques Swissmedic</b></p>	<p><b>Contribution CIE 6 et 11</b></p> <p><b>d.3.1.</b> Les AMV trient les dispositifs médicaux réutilisables contaminés en évaluant les risques et en appliquant les mesures de protection <b>(C3)</b>.</p> <p><b>d.3.2.</b> Les AMV procèdent, à l'aide de différentes méthodes, aux mesures de désinfection usuelles de différents dispositifs médicaux réutilisables dans la zone rouge (infectieuse) <b>(C3)</b>.</p> <p><b>d.3.3.</b> Les AMV procèdent, à l'aide de différentes méthodes, aux travaux de nettoyage et aux contrôles du fonctionnement usuels des dispositifs médicaux dans la zone jaune <b>(C3)</b>.</p> <p><b>d.3.4.</b> Les AMV effectuent les travaux de stérilisation à l'aide de différents appareils et méthodes dans la zone verte <b>(C3)</b>.</p> <p><b>d.3.6.</b> Les AMV utilisent les différentes possibilités de contrôle et de documentation ainsi que de validation du déroulement du processus de stérilisation <b>(C3)</b>.</p>
<p><b>3<sup>e</sup> année, 6 leçons (d1 – d4)</b></p>	<p><b>Mise en relation avec d'autres domaines de compétences opérationnelles / compétences opérationnelles:</b></p> <p><b>DCO c.4:</b> Préparer l'infrastructure et le matériel pour les mesures diagnostiques et thérapeutiques ainsi que pour les opérations</p>
<p><b>Situation typique</b></p> <p>Après une intervention vétérinaire, l'AMV place immédiatement les instruments dans une solution désinfectante appropriée pendant la durée prescrite. L'AMV nettoie ensuite les instruments conformément aux prescriptions en matière d'hygiène et de sécurité au travail. Les instruments doivent être soigneusement rincés et séchés après le nettoyage. Ils sont ensuite soumis à un contrôle de fonctionnement, triés et rangés. En fonction des directives, l'AMV emballe les instruments dans un conteneur prévu à cet effet, comprenant une bande indicatrice faisant mention de la date, du contenu et de la signature. L'AMV prépare l'autoclave, le charge, le scelle en toute sécurité et sélectionne le programme correct. Après le processus de stérilisation, l'AMV vide l'autoclave et vérifie que les indicateurs et le matériel ne sont pas endommagés. Il documente le processus de stérilisation et range le matériel dans les armoires et sur les étagères prévues à cet effet.</p>	
<p><b>Objectifs évaluateurs école professionnelle</b></p> <p><b>d.3.1.</b> Les AMV décrivent les principes du retraitement des dispositifs médicaux <b>(C2)</b>.</p> <p><b>d.3.2.</b> Les AMV décrivent le retraitement des dispositifs médicaux en dehors des zones de traitement et les trois zones d'entreposage (rouge, jaune et verte) <b>(C2)</b>.</p>	<p><b>Contenus d'apprentissage</b></p> <p><b>d.3.1.</b> Mise en relation/Approfondissement des contenus d'apprentissage de la 1<sup>re</sup> année d'apprentissage</p> <p><b>d.3.2.</b> Mise en relation/Approfondissement des contenus d'apprentissage de la 1<sup>re</sup> année d'apprentissage</p>

## PLAN D'ÉTUDE POUR LES ÉCOLES PROFESSIONNELLES – Domaine de compétence d: Mise en œuvre des mesures d'hygiène et de sécurité

<p><b>d.3.3.</b> Les AMV décrivent les travaux de nettoyage et les contrôles du fonctionnement des dispositifs médicaux réutilisables <b>(C2)</b>.</p> <p><b>d.3.4.</b> Les AMV décrivent la stérilisation, les méthodes de stérilisation, leurs domaines d'application ainsi que l'utilisation correcte des stérilisateurs <b>(C2)</b>.</p> <p><b>d.3.5.</b> Les AMV décrivent les différentes possibilités d'emballer les produits stérilisés en mentionnant leurs avantages et leurs inconvénients <b>(C2)</b>.</p> <p><b>d.3.6.</b> Les AMV décrivent les différentes possibilités de contrôle et de documentation du bon déroulement du processus de stérilisation <b>(C2)</b>.</p> <p><b>d.3.7.</b> Les AMV décrivent les normes en vigueur relatives au stockage des produits stérilisés <b>(C3)</b>.</p>	<p><b>d.3.3.</b> Mise en relation/Approfondissement des contenus d'apprentissage de la 1<sup>re</sup> année d'apprentissage</p> <p><b>d.3.4.</b> Mise en relation/Approfondissement des contenus d'apprentissage de la 1<sup>re</sup> année d'apprentissage</p> <p><b>d.3.5.</b> Mise en relation/Approfondissement des contenus d'apprentissage de la 1<sup>re</sup> année d'apprentissage</p> <p><b>d.3.6.</b> Mise en relation/Approfondissement des contenus d'apprentissage de la 1<sup>re</sup> année d'apprentissage</p> <p><b>d.3.7.</b> Mise en relation/Approfondissement des contenus d'apprentissage de la 1<sup>re</sup> année d'apprentissage</p>
--	---

### **Compétences méthodologiques, sociales et personnelles choisies conformément au plan de formation**

Les AMV reconnaissent le lien entre une bonne manipulation des dispositifs médicaux réutilisables et la sécurité des patients. Ils expliquent l'importance d'une bonne gestion des stérilisateurs.

## PLAN D'ÉTUDE POUR LES ÉCOLES PROFESSIONNELLES – Domaine de compétence d: Mise en œuvre des mesures d'hygiène et de sécurité

<p><b>d.4: Eliminer les déchets d'exploitation ainsi que les déchets organiques et chimiques conformément à la loi</b></p>	<p><b>Contribution CIE 6 et 11</b></p> <p><b>d.4.2.</b> Les AMV travaillent dans le CIE avec des produits chimiques en respectent les mesures de sécurité correspondantes <b>(C3)</b>.</p> <p><b>d.4.4.</b> Les AMV éliminent conforme aux prescriptions légales des déchets médicaux spéciaux <b>(C3)</b>.</p>
<p><b>3<sup>e</sup> année, 6 leçons (d1 – d4)</b></p>	<p><b>Mise en relation avec d'autres domaines de compétences opérationnelles / compétences opérationnelles:</b></p> <p><b>DCO c.4:</b> Préparer l'infrastructure et le matériel pour les mesures diagnostiques et thérapeutiques ainsi que pour les opérations</p>
<p><b>Situation typique</b></p> <p>Soucieux de l'environnement, l'AMV trie dans la mesure du possible les déchets d'exploitation en vue de leur recyclage. Il est responsable de l'élimination des déchets organiques au point de collecte des cadavres d'animaux. Il élimine en outre les produits chimiques dans les conteneurs prévus à cet effet. Lors de l'élimination des déchets et de la manipulation des produits chimiques, il veille à sa propre sécurité et à celle de ses collaborateurs.</p>	
<p><b>Objectifs évaluateurs école professionnelle</b></p> <p><b>d.4.1.</b> Les AMV décrivent l'élimination des produits chimiques et des médicaments périmés ou qui ne sont plus nécessaires ainsi que les prescriptions légales correspondantes <b>(C2)</b>.</p> <p><b>d.4.2.</b> Les AMV décrivent l'utilisation correcte des produits chimiques ainsi que les mesures de sécurité correspondantes <b>(C2)</b>.</p> <p><b>d.4.3.</b> Les AMV décrivent les bases de la chimie pertinentes pour une utilisation sûre des produits chimiques <b>(C2)</b>.</p> <p><b>d.4.4.</b> Les AMV décrivent l'élimination conforme aux prescriptions légales des déchets médicaux spéciaux <b>(C2)</b>.</p> <p><b>d.4.5.</b> Les AMV décrivent les prescriptions légales régissant le transport des déchets médicaux spéciaux <b>(C2)</b>.</p> <p><b>d.4.6.</b> Les AMV décrivent le tri correct des déchets selon les principes écologiques <b>(C2)</b>.</p>	<p><b>Contenus d'apprentissage</b></p> <p><b>d.4.1.</b> Mise en relation/Approfondissement des contenus d'apprentissage de la 1<sup>re</sup> année d'apprentissage</p> <p><b>d.4.2.</b> Mise en relation/Approfondissement des contenus d'apprentissage de la 1<sup>re</sup> année d'apprentissage</p> <p><b>d.4.3.</b> Mise en relation/Approfondissement des contenus d'apprentissage de la 1<sup>re</sup> année d'apprentissage</p> <p><b>d.4.4.</b> Mise en relation/Approfondissement des contenus d'apprentissage de la 1<sup>re</sup> année d'apprentissage</p> <p><b>d.4.5.</b> Mise en relation/Approfondissement des contenus d'apprentissage de la 1<sup>re</sup> année d'apprentissage</p> <p><b>d.4.6.</b> Mise en relation/Approfondissement des contenus d'apprentissage de la 1<sup>re</sup> année d'apprentissage</p>
<p><b>Compétences méthodologiques, sociales et personnelles choisies conformément au plan de formation</b></p> <p>Les AMV effectuent correctement un mandat de travail de manière ciblée, suivant une procédure pertinente et dans un temps défini.</p> <p>Les AMV réfléchissent sur le travail accompli. Ils ont conscience de leurs points forts et savent ce sur quoi ils doivent encore travailler.</p> <p>Les AMV sont respectueux vis-à-vis de leurs collègues et de la clientèle et adaptent leur vocabulaire à chaque situation.</p>	

**PLAN D'ÉTUDE POUR LES ÉCOLES PROFESSIONNELLES – Domaine de compétence d:  
Mise en œuvre des mesures d'hygiène et de sécurité**